



Réf. Farde e-Assemblées : 2367107

N° OJ : 123

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

Objet : Convention entre la Ville et le Service Public Fédéral (SPF) BOSA.- Plateforme numérique collaborative.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu que le marché public pour une plateforme numérique de collaboration adopté par I-CITY (GIAL) en décembre 2016, qui a désigné la firme Tree Company comme adjudicataire, arrive à son terme et que dans la prospection d'un nouveau marché, la Ville a contacté le Service Public Fédéral (SPF) BOSA (DG DT - Démocratie Numérique, Interactions Citoyennes & Accessibilité) qui propose depuis 2017 un support stratégique et d'appui gratuits entre autres aux organisations publiques, notamment dans le domaine de la transformation numérique ;

Vu que dans sa séance du 19 mars 2020, le Collège a décidé d'entamer une collaboration avec le Service Public Fédéral (SPF) BOSA (DG DT – Démocratie Numérique, Interactions Citoyennes & Accessibilité) afin d'aboutir à un projet en ligne d'une plateforme assurera la continuité de l'actuelle plateforme « faireBXLsamen » ;

Considérant que cette collaboration vise à remplacer et assurer la continuité de la plateforme numérique d'interaction et de collaboration numérique en ligne depuis 2017 dans le cadre d'un marché géré par I-CITY ;

Considérant que la plateforme « mon opinion » proposé par le Service Public Fédéral (SPF) BOSA offre une souplesse et des modules plus aboutis que la plateforme en fonction actuellement via le marché public susmentionné ;

Considérant que cette collaboration prend en compte la question de l'intégration de la plateforme à l'architecture BXL2021 ;

Considérant que la mise en place de collaboration entre la Ville et le Service Public Fédéral (SPF) BOSA nécessite d'être précisé au travers d'une convention ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique : La convention entre la Ville et le Service Public Fédéral (SPF) BOSA (DG DT - Démocratie Numérique, Interactions Citoyennes & Accessibilité) pour la mise en place de la plateforme « mon opinion » afin de remplacer et assurer la continuité de la plateforme numérique d'interaction et de collaboration numérique en ligne depuis 2017 est adoptée.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

